



Mise en œuvre des Instant Payments en Suisse

Feuille de route

Swiss Banking Services Forum, 7 septembre 2022

Thomas Hildebrandt

Senior Project Manager, SIX

Instant Payments au lieu des options de paiement traditionnelles?

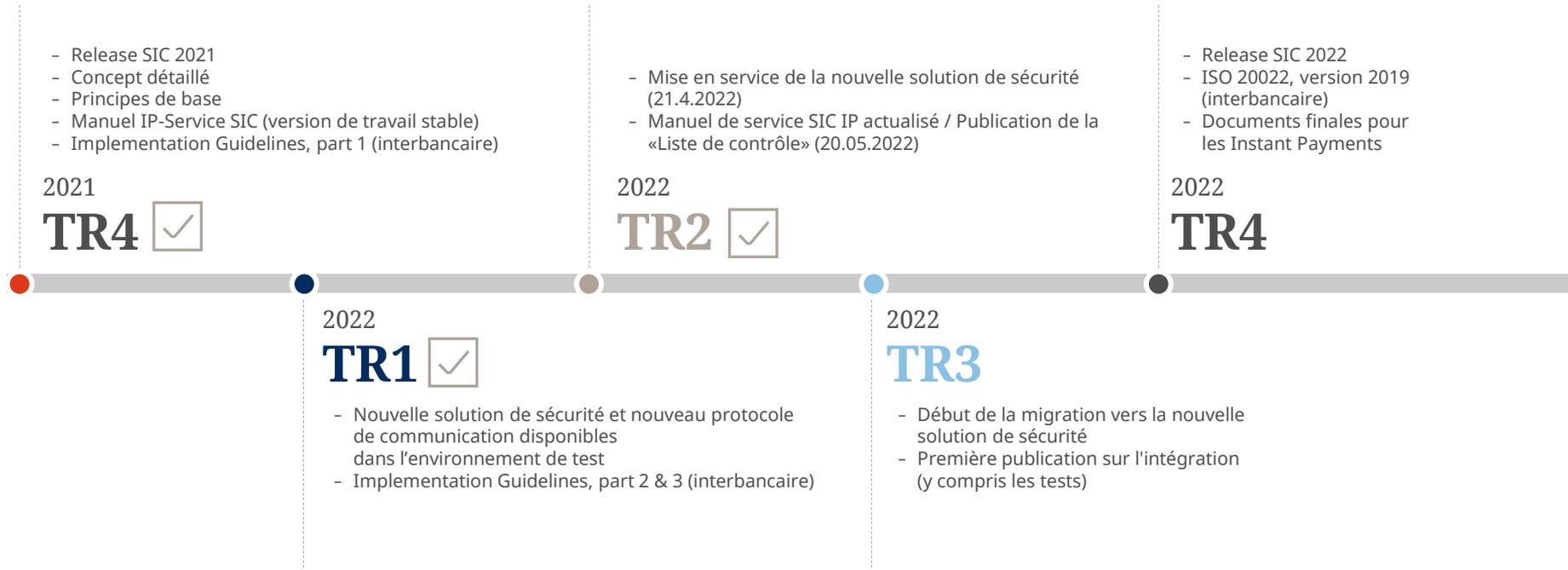
2



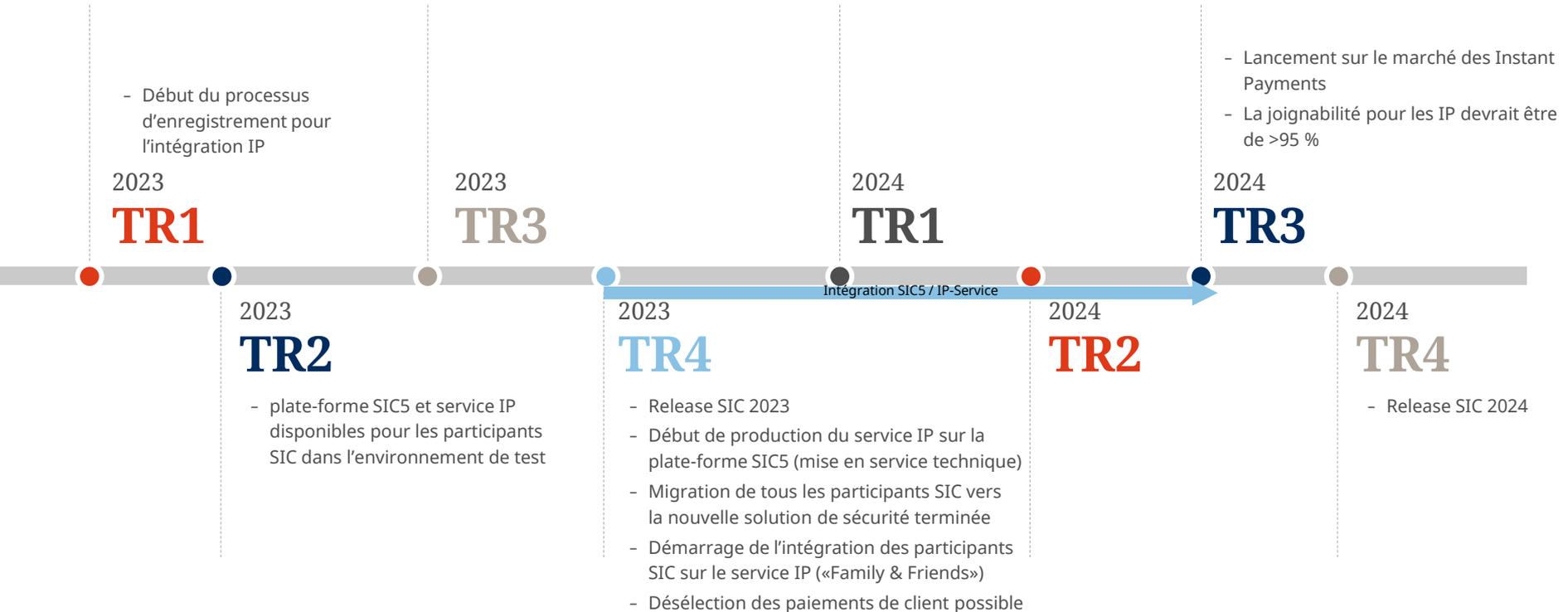
Il est temps de réfléchir à l'impact sur le marché



Le projet d'infrastructure a démarré ...

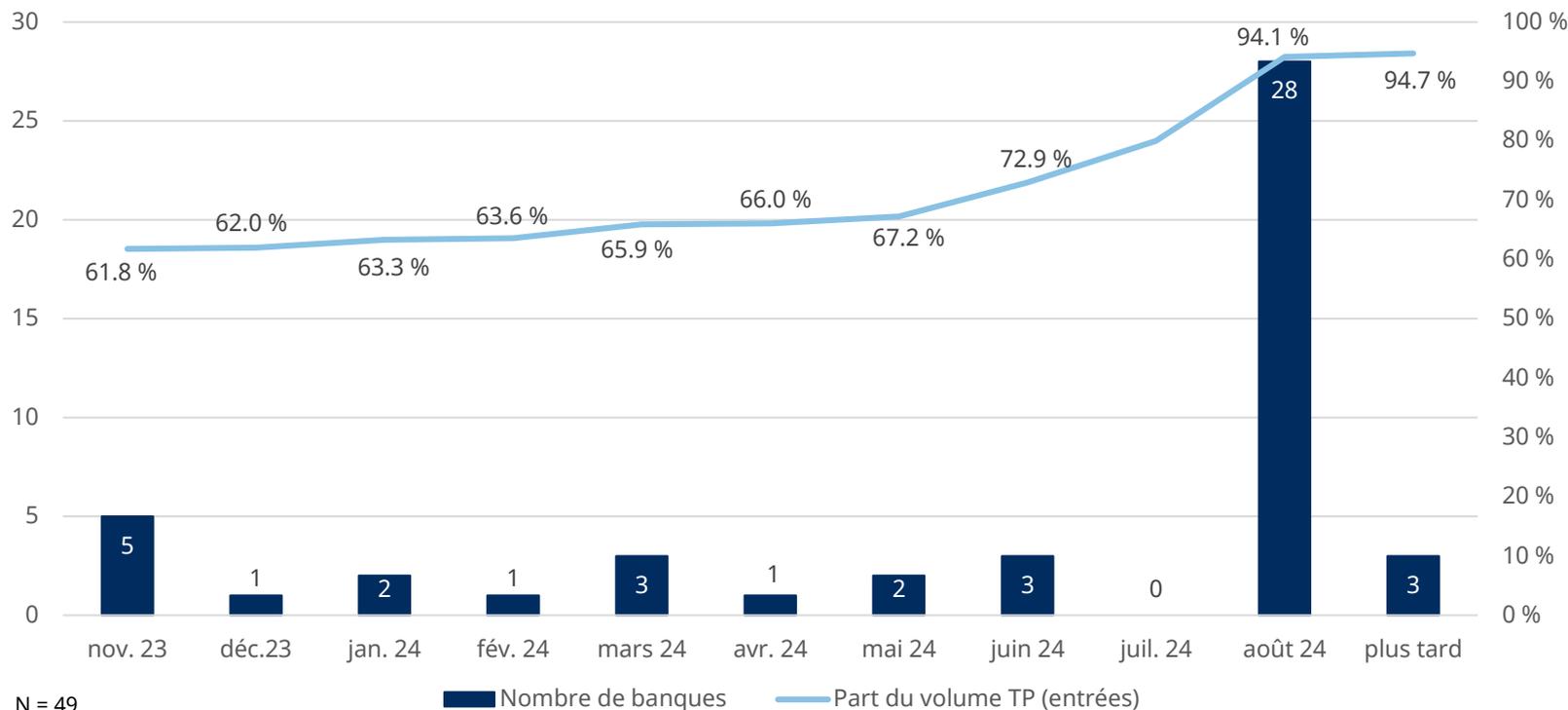


... et conduira à une forte pénétration du marché à partir d'août 2024.



Sondage: planification de l'intégration

Pour quand votre établissement prévoit-il la mise en service du service SIC Instant Payments?



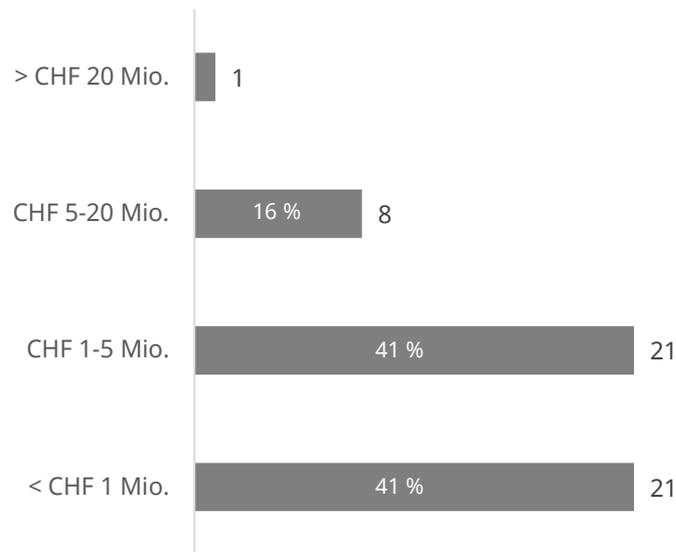
Remarque: Quatre participants engagés en août 2024 (part de volume 4,1 %) soit n'ont pas fourni d'information sur cette question (3), soit n'ont pas participé au sondage (1).

Résultats du sondage: estimation des coûts versus complexité



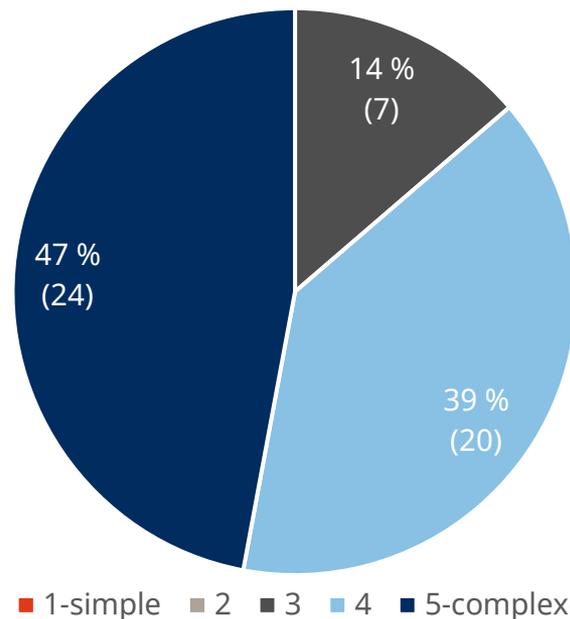
À combien estimez-vous les dépenses de votre établissement financier pour le projet?

N = 51



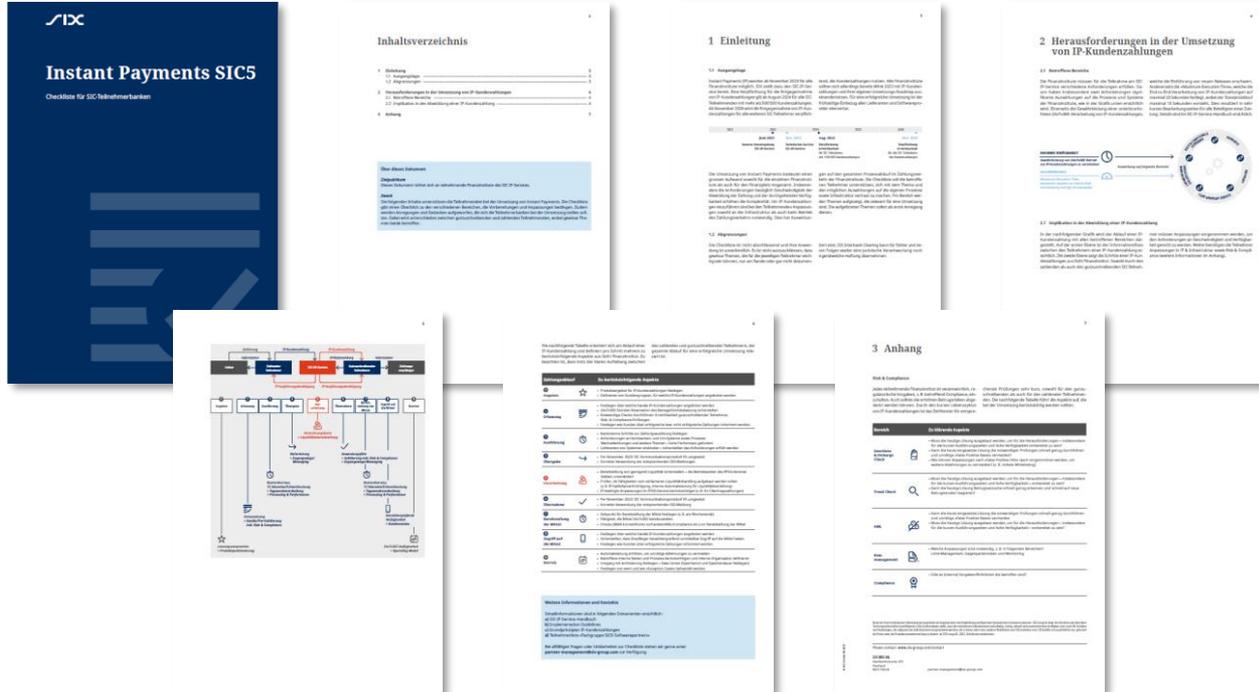
Quelle est la complexité du projet pour votre établissement financier selon vous?

N = 51



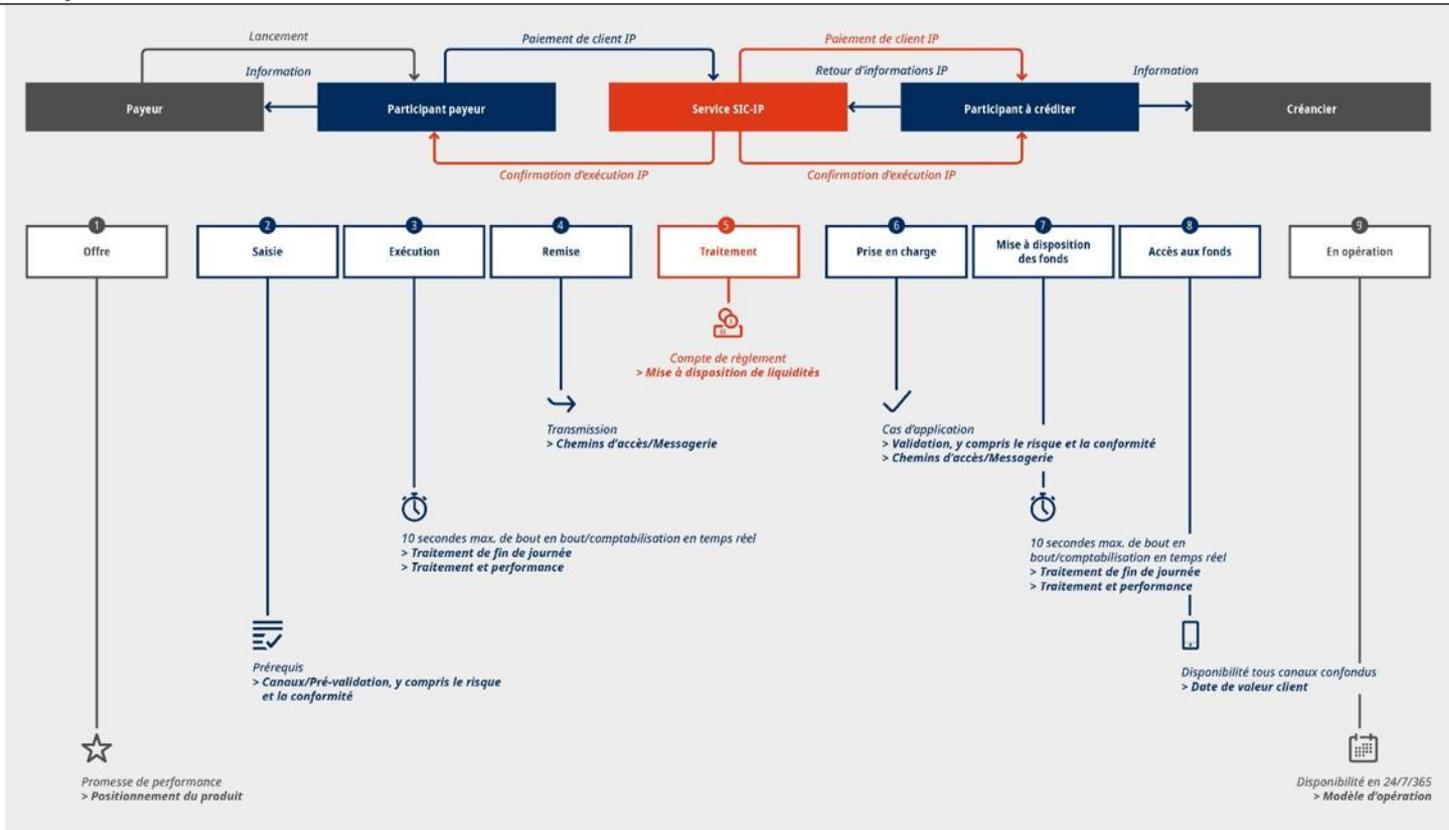
Liste de contrôle

Étendue

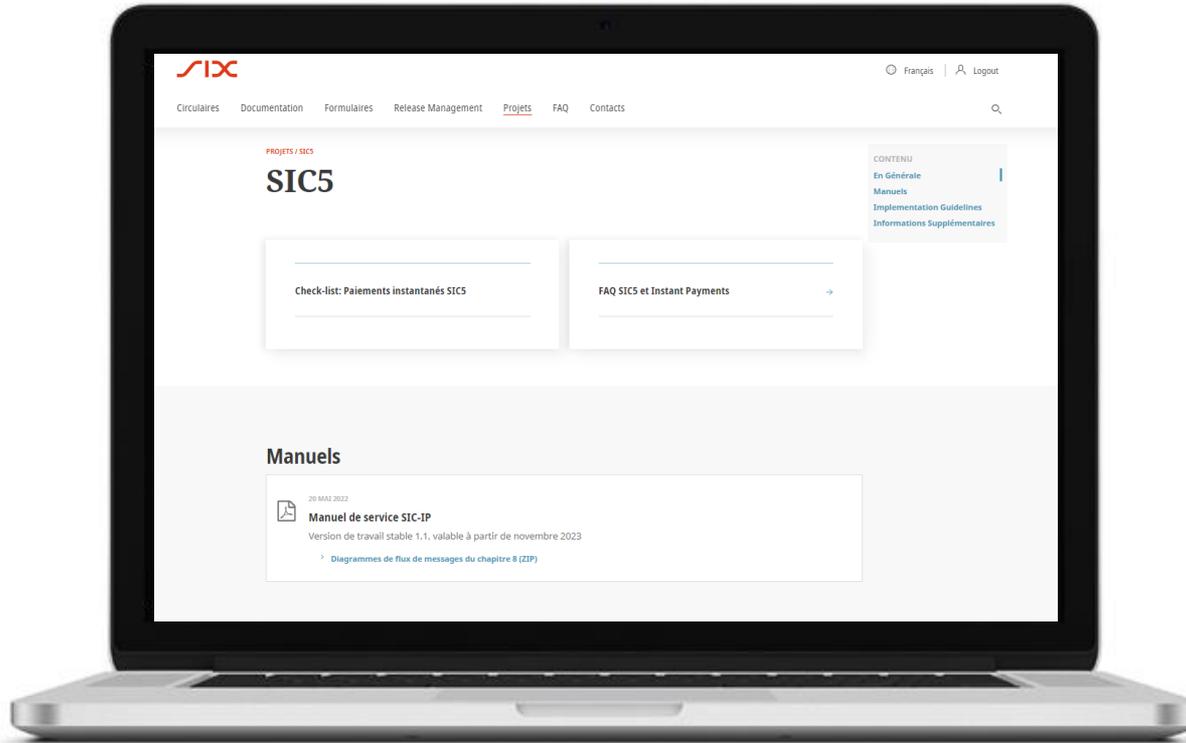


Liste de contrôle

Perspective procédurale



Des manuels, des spécifications et d'autres outils sont disponibles



Q&A

Contact

Thomas Hildebrandt

Senior Project Manager,
SIX



thomas.hildebrandt@six-group.com

Disclaimer

Ces documents ont été élaborés par SIX Group SA, ses sociétés sœurs et apparentées et/ou ses succursales («SIX» collectivement) aux fins d'utilisation exclusive par les personnes à qui SIX les adresse. Ces documents et leur contenu ne représentent pas un engagement, une recommandation, une recommandation de placement, une offre, une invitation ou une offre d'achat ou de vente d'informations financières, de produits, de solutions ou de prestations. Ils servent exclusivement à des fins d'information et peuvent faire l'objet de modifications en tout temps, sans préavis. SIX n'endosse aucune obligation d'actualiser ces documents, de les modifier, voire d'en tenir le contenu à l'état le plus récent. SIX ne donne pas de déclarations, garanties ou promesses – ni explicitement ni implicitement – en matière d'exactitude, d'exhaustivité, d'adéquation, d'aptitude ou de fiabilité du contenu de ces documents et n'en donnera également pas dans le futur. SIX et ses membres du Conseil d'administration, cadres, collaborateurs, représentants et délégués excluent toute responsabilité pour des pertes, dommages ou perturbations occasionnés par ou en relation avec ces documents. Ces documents sont la propriété de SIX et ne peuvent en aucune façon être imprimés, copiés, reproduits, publiés, transmis, présentés ou diffusés sans le consentement préalable explicite ainsi qu'écrit de SIX.

© 2022 SIX Group SA. Tous droits réservés.